

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 001-200070118-20260414-DEL_26_04_14_14-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 3

Absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR (a donné pouvoir à M. René SUAREZ), Mme Pauline BEGUET, M. Christian BEGUET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Jérémie GONIN (a donné pouvoir à M. Alain REIGNIER),

Secrétaire de séance : Jean-Michel LUX

N°2026/04/14/14 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein du conseil de surveillance et du conseil de la vie sociale du centre hospitalier Ain Val de Saône

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Vu les articles L.6143-5 et L.6143-6 et les articles R.6143-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu les articles D.311-3 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'un représentant de la Communauté de Communes siège au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Ain Val de Saône,

Considérant qu'un représentant de la Communauté de Communes siège également au sein du conseil de la vie sociale, instance consultative du centre hospitalier Ain Val de Saône,

Après appel de candidatures,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Alain REIGNIER pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Ain Val de Saône ;

DESIGNE Mme Nathalie BISIGNANO pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du Conseil de la Vie Sociale du centre hospitalier Ain Val de Saône.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 14 avril 2026

Le Président,
Renaud DUMAY